

GRILLE TARIFAIRE ET BULLETIN 2024

Ces cotisations sont entièrement déductibles de vos revenus professionnels.

Vous avez la possibilité de régler par carte bancaire sur le site de la CSMF ou par prélèvement en 10 fois en envoyant votre RIB.

Grille de Cotisations votée par le Conseil d'Administration

<u>ETUDIANTS :</u>	75€	
<u>JEUNES MEDECINS :</u> (moins de 4 ans d'exercice)	140€	
<u>1^{ière} ADHESION :</u> (en cours de carrière)	260€	
<u>MEDECINS EXERCANT</u> (depuis plus de 4 ans) :	420€	+ chèque de 36 € au nom de « Médecin de France »
<u>TAUX MINORE</u> <u>et 2^{ème} Cotisation d'un couple :</u>		Revue professionnelle et syndicale, indispensable vecteur d'information du courant de pensée de la CSMF
- Recettes brutes :		
Supérieures à 50.000 € :	360€	
Inférieures à 50.000 € :	253€	
<u>Ou médecins salariés :</u>	253€	
<u>Médecins retraités :</u>	76€	
<u>Médecins retraités actifs :</u>	240€	



- par carte bancaire sur le site de la CSMF : <https://www.csmf.org/adherer/>
- par chèque bancaire au nom de la CONFEDERATION DES SYNDICATS MEDICAUX – REGION NORD/ PAS-DE-CALAIS
- par prélèvement automatique mensuel sur votre compte professionnel
Ce prélèvement sera tacitement reconduit chaque année sauf ordre contraire de votre part.

Nom : Prénom :

Adresse professionnelle :

N° tél : E-mail :

Médecin Spécialiste en Médecine Générale :

Médecin Spécialiste – spécialité :

Type d'exercice : Individuel Nbre de salariés :

Groupe {
 Forme juridique :
 Nbre d'associés :
 N° Siret :
 Nbre de salariés :

être
défendu

savoir
où on va

s'informer

être
solidaire

agir plutôt
que subir

se battre

être
défendu

se former

croire en
l'avenir